

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION :
BACHELIER EN ELECTROMECHANIQUE - ORIENTATION :
ELECTROMECHANIQUE ET MAINTENANCE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES DE L'INGENIEUR ET TECHNOLOGIE

CODE : 21 80 12 U31 D5 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 206 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2023,
sur avis conforme du Conseil général.**

ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION : BACHELIER EN ELECTROMECHANIQUE - ORIENTATION : ELECTROMECHANIQUE ET MAINTENANCE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ♦ de s'intégrer dans le milieu professionnel en participant activement aux différentes tâches du métier ;
- ♦ de mettre en œuvre des compétences technologiques, scientifiques, entrepreneuriales, managériales, humaines et relationnelles dans les conditions réelles d'exercice du métier de bachelier en électromécanique – orientation : électromécanique et maintenance ;
- ♦ d'établir un rapport de stage conformément aux consignes établies par l'établissement ;
- ♦ de se documenter utilement en vue de son épreuve intégrée.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En « Stage d'intégration professionnelle : bachelier en électromécanique »,

dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène, environnementales, des processus qualité et de la législation en vigueur,

en tenant compte des réalités socio-économiques et écologiques,

en respectant les consignes fournies par les partenaires du stage,

en développant des compétences de communication écrite et orale en langue française et/ou en langue anglaise,

en développant des compétences d'esprit critique et d'autonomie,

- ♦ respecter les termes de la convention de stage ;
- ♦ établir un rapport de stage :
 - ✓ comportant une présentation de l'entreprise,
 - ✓ décrivant les activités menées,

- ✓ mettant en évidence les résultats de ses activités,
- ✓ mettant en exergue les compétences techniques, scientifiques, entrepreneuriales, managériales, humaines et relationnelles mobilisées,
- ✓ comportant une analyse technique réflexive de ses activités en entreprise.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « **Stage d'intégration professionnelle : bachelier en électromécanique** », code n° 21 80 13 U31 D3, classée dans l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène, environnementales, des processus qualité et de la législation en vigueur,

en tenant compte des réalités socio-économiques et écologiques,

en respectant la déontologie et la culture du lieu de stage,

en adoptant des attitudes professionnelles,

en respectant les consignes fournies par les partenaires du stage,

en développant des compétences de communication écrite et orale en langue française et/ou en langue anglaise,

en développant des compétences d'esprit critique et d'autonomie,

- ◆ de mettre en évidence les concepts relevant du domaine du bachelier en électromécanique – orientation : électromécanique et maintenance en lien avec les problématiques rencontrées ;
- ◆ d'analyser une démarche liée à une problématique rencontrée sur le lieu de stage relevant du domaine ;
- ◆ d'évaluer ses propositions en lien avec la problématique étudiée ;
- ◆ de participer à la communication professionnelle entre les différents acteurs du lieu de stage en utilisant des moyens adéquats ;
- ◆ de rédiger un rapport de stage conformément aux consignes établies (structure et contenu) qui :
 - démontre l'adaptation de la démarche proposée à la problématique rencontrée ;
 - identifie les difficultés rencontrées au sein de l'organisation afin de mettre en œuvre la démarche proposée ;
 - identifie les concepts relevant du domaine du bachelier en électromécanique – orientation : électromécanique et maintenance, en lien avec la problématique rencontrée ;
 - développe une réflexion critique sur l'organisation et sur la démarche proposée.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau d'organisation et de dextérité : la capacité d'organisation de l'environnement spatial et matériel, la maîtrise gestuelle,
- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques entre les étapes de la démarche éducative pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la capacité à communiquer clairement, de façon concise et rigoureuse au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,

- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable :

en fonction du secteur d'orientation du lieu de stage et dans le cadre d'un projet de stage négocié avec le personnel chargé de l'encadrement et le tuteur du lieu de stage, projet reprenant une liste des tâches significatives pour le Bachelier en électromécanique - orientation : électromécanique et maintenance,

en développant des compétences de communication écrite et orale en langue française et/ou en langue anglaise,

- ◆ de respecter :
 - ✓ le règlement intérieur et les contraintes du lieu de stage ainsi que les termes de la convention de stage,
 - ✓ les demandes du lieu de stage touchant à la confidentialité, l'exploitation des résultats, la propriété des recherches éventuelles et des « process » ;
- ◆ d'observer les dispositions relatives à la sécurité et à l'utilisation du matériel ;
- ◆ d'adopter un comportement de nature à faciliter son intégration au sein du lieu de stage, notamment par son implication, son assiduité, sa ponctualité, sa disponibilité, sa prise d'initiative et sa gestion du temps de travail ;
- ◆ de communiquer avec le tuteur du lieu de stage et les collègues de travail ;
- ◆ de travailler en équipe en manifestant un esprit de collaboration ;
- ◆ de participer aux séances d'évaluation continue avec le personnel chargé de l'encadrement du stage ;
- ◆ de respecter les dispositions convenues avec le personnel chargé de l'encadrement pour l'élaboration du rapport de stage ;
- ◆ de rédiger un rapport de stage mettant en évidence les liens entre sa formation, le profil professionnel et son expérience de stage ;
- ◆ de proposer, le cas échéant, une structure et un contenu cohérents de l'épreuve intégrée en lien avec l'orientation et les compétences reprises dans le profil professionnel de la section.

sur le plan de la pratique professionnelle,

- ◆ d'appréhender l'organisation générale du lieu de stage et de participer à des tâches d'organisation administrative ;
- ◆ de s'adapter aux outils utilisés ;
- ◆ de réaliser des tâches décrites dans le profil professionnel de la section dans le respect des procédures internes, par exemple :
 - ◆ de communiquer et d'informer,

- ♦ de collaborer à la conception, à l'amélioration et aux développements de projets techniques,
- ♦ de s'engager dans une démarche de développement professionnel,
- ♦ de s'inscrire dans une démarche de respect des réglementations,
- ♦ d'effectuer des prestations d'exploitation d'un système électromécanique de l'orientation,
- ♦ de veiller au bon fonctionnement d'un système électromécanique de l'orientation,
- ♦ d'assurer la maintenance et la mise à niveau d'un système électromécanique ;
- ♦ de contribuer, s'il échet, à des travaux ponctuels et/ou périodiques en fonction des spécificités et des besoins du lieu de stage ;
- ♦ de développer et d'actualiser les connaissances nécessaires à l'exercice de ses activités de stage ;
- ♦ d'utiliser des outils permettant d'identifier et d'analyser une problématique ;
- ♦ de développer une réflexion critique sur sa pratique et son évolution professionnelles ;
- ♦ de rédiger un rapport d'activités mettant en évidence le résultat de ses acquis.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ♦ d'avaliser, en concertation avec le tuteur du lieu de stage, le contenu du stage proposé par l'étudiant à partir de critères définis et en fonction des spécificités du lieu de stage ;
- ♦ de se concerter préalablement avec le tuteur du lieu de stage et l'étudiant, afin de définir clairement les activités prévues pour ce dernier ;
- ♦ d'informer l'étudiant de ses obligations et devoirs en matière de stage ;
- ♦ d'assurer le suivi de l'application de la convention de stage auprès des différents partenaires impliqués dans le stage de l'étudiant ;
- ♦ d'amener l'étudiant à pratiquer l'auto-évaluation ;
- ♦ de superviser les activités professionnelles de l'étudiant et de le conseiller afin de le faire progresser ;
- ♦ de communiquer à l'étudiant le résultat de ses observations et de ses entretiens avec le tuteur du lieu de stage au cours des séances d'évaluation continue ;
- ♦ de suivre et de conseiller l'étudiant dans la construction de son rapport ;
- ♦ d'évaluer le rapport d'activités de l'étudiant.

5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Etudiant : 120 périodes

Code U
Z

7.2. Encadrement du stage :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement des activités professionnelles de formation : bachelier en électromécanique - orientation : électromécanique et maintenance	CT	I	20
Total des périodes			20
Nombre d'ECTS			8